

## Exemples de travaux

pour rénover votre logement  
et faire des économies d'énergies

"Fini les factures d'électricité  
impossibles à payer.  
Mon coach Eco-Logis  
nous a aidés à isoler notre maison"

Isolation des murs et changement  
du système de chauffage.

Réduction de 28%  
de la consommation d'énergie.

"Grâce à mon coach Eco-Logis  
nous n'avons plus froid  
chez nous"

Isolation des combles  
et changement des fenêtres.

Montant des travaux : 13 085,37 €

Subventions

ANAH : 7 273 €

DEPARTEMENT : 200 €

EPCI : 400 €

RÉGION : 1 500 €

Autres (caisse de retraite...) : 3 000 €

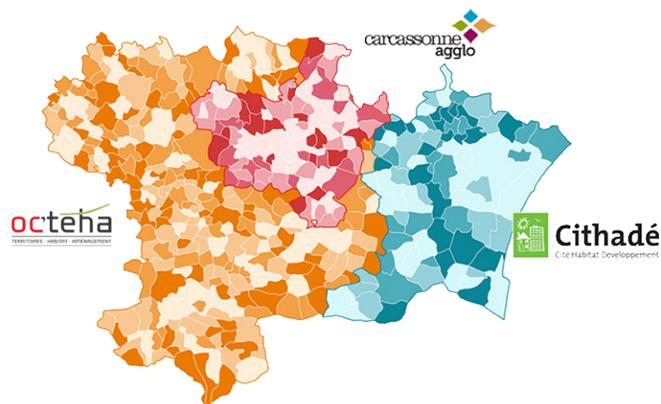
Total des aides : 12 373 € soit 95%

Reste à charge : 712,37 €

## Quels sont les intervenants du programme ?

UN NUMÉRO D'APPEL UNIQUE  
04 68 11 81 30

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ SELON VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE



Hors OPAH-RU et PIG territorialisés

Plus de précisions sur : [www.aude.fr](http://www.aude.fr)

## Programme d'intérêt général Lutte contre la précarité énergétique



Un accompagnement  
personnalisé et gratuit

Votre facture d'électricité est trop élevée ?  
Vous avez des difficultés à vous chauffer ?  
Votre maison est mal isolée ?

L'AUDE À VENIR

L'AUDE À VENIR

L'AUDE À VENIR

## Comment ça marche ?



### 1 UN NUMÉRO D'APPEL UNIQUE\*

**04 68 11 81 30**

du lundi au vendredi,  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

\* Prix d'un appel local

### Un premier contact avec un conseiller habitat et énergie

pour cerner votre demande et vous orienter vers le bureau d'études indépendant mandaté par le Département (CITHADE pour l'est audois ou OC'TEHA pour l'ouest audois) ou vers Carcassonne aggro.



2

### Une visite de votre logement par un conseiller

pour effectuer un diagnostic et identifier les travaux les plus performants à réaliser.

3

### Un accompagnement pour demander les aides financières

pour réaliser les travaux.



**Les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins 35 % \*\***

\*\* à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021  
(25 % avant cette date)

## C'est pour qui ?



**En 2021, pour bénéficier de ce programme piloté par l'État, le Département de l'Aude et l'Agence nationale de l'habitat, vous devez :**

- être propriétaire d'un logement construit depuis plus de 15 ans et vous engager à y vivre pendant encore 6 ans minimum
- avoir acquis ce logement sans l'aide du prêt à taux zéro, au cours des 5 dernières années
- remplir des conditions de ressources
- faire appel à des professionnels agréés
- demander l'aide avant de commencer les travaux

## Quels travaux sont concernés ?

**Les travaux d'économies d'énergies : isolation, chauffage, ventilation, menuiseries, combles ...**

- Changement de chauffage.
- Isolation des combles, des murs, du plancher.
- Mise en place d'une ventilation.
- Changement de menuiseries, etc.
- La fourniture des matériaux et les travaux doivent impérativement être réalisés par des artisans, dont au moins un doit être reconnu garant de l'environnement (RGE) et conventionné par la Région.

## Quel est l'intérêt du programme ?

**Avec un seul interlocuteur, vous avez accès à tous les financements possibles.**

Les subventions peuvent représenter jusqu'à plus ou moins 80 % du coût des travaux selon la situation, répartis comme suit :

- subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah): **35 ou 50 %** du montant des travaux HT selon le niveau de revenus. Cette aide est plafonnée à 10 500 € pour le premier taux et à 15 000 € lorsque le second est appliqué
- Prime *Habiter mieux* : **10%** du montant des travaux HT dans la limite de 3 000 €
- des bonus de l'Anah sont également possibles selon l'étiquette énergétique de votre logement
- aide de la Région : **1 500 €**
- aide du Département : **200 €**
- selon les cas : aides possibles des autres collectivités et des caisses de retraite, en supplément (dans certains cas, les travaux peuvent être financés à 100%)